



## 24e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Mercredi 10 avril 2019 à 19h30**

à l'Hôtel de Ville

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 20<sup>e</sup> séance du Conseil général du 27 novembre 2018 (report de la séance du 7 mars 2019).
2. Adoption du procès-verbal de la 21<sup>e</sup> séance du Conseil général du 13 décembre 2018.
3. Rapport du Conseil communal du 13 février 2019 relatif à une mise à jour partielle de l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant les taxes et émoluments (PRES-CHANC).
4. Motion multipartis pour groupe PS, UDC, POP, PDC, Les Verts "Ayons l'audace de nos ambitions" déposée lors de la séance du 7 mars 2019 et non développée (*texte suit*).
5. Motion du groupe PLR "Utilisons le bois de nos forêts" déposée lors de la séance du 7 mars 2019 et non développée (*texte suit*).
6. Interpellation du groupe UDC "Atelier d'artistes" déposée lors de la séance du 7 mars 2019 et non développée (*texte suit*).

*Alain Vaucher*  
*président du Conseil général*

## **Motion - Ayons l'audace de nos ambitions...**

Ce n'est pas en période de vaches maigres qu'il faut manquer d'audace, qu'il faut manquer de créativité...et puisque nous n'avons pas de pétrole, il nous faut des idées...

Et des idées, nous avons eu. L'idée de faire des économies. L'idée de diminuer ou de supprimer des prestations. L'idée de ne pas investir, ou de trouver de nouvelles recettes. Vieilles rengaines qui ont depuis longtemps trouvé leurs limites.

Et si ... enfin, nous commençons à faire preuve d'audace ? Si nous commençons par montrer combien nous sommes fiers de notre ville, et à en faire la promotion ? A vanter ses forces, à vendre ses atouts, à nous positionner à la hauteur des ambitions que nous avons pour elle ?

Nous avons la conviction que pour augmenter l'attractivité de notre ville, nous avons besoin de diversifier et de consolider le tissu économique en favorisant de manière durable l'artisanat, les commerces et le PME. Car, malgré l'important vivier culturel et associatif que nous avons en ville de La Chaux de Fonds, sans emploi, nous serons simplement une ville-dortoir, une ville-dortoir avec plein de chouette concerts, le soir ...

Or, si nous avons un service de l'économie, il ne gère que des affaires courantes ... Il nous faut lui donner la capacité et les compétences de nos attentes et doter ce service d'une véritable force de promotion. Une capacité à analyser nos points forts et nos faiblesses au travers du tissu industriel et commercial de la Ville et de ses PME. Identifier ses manques dans la diversité et conforter la pérennisation de celles existantes. Enfin, qui nous permette de « draguer » efficacement de nouvelles entreprises, et surtout de conclure !

Pour cela, les groupes signataires demandent au Conseil communal d'établir un cahier des charges, soumis à la commission de l'économie, sous la supervision de la Commission financière, et aboutissant à l'engagement d'un responsable fort de la promotion économique pour notre Ville, à courts termes.

Pour le groupe socialiste	Michael Othenin-Girard
Pour le groupe UDC	Hughes Chantraine
Pour le groupe POP	Karim Boukhris
Pour le groupe PDC	Blaise Fivaz
Pour le groupe des Verts	Monique Erard

---

## **Motion**

### **Utilisons le bois de nos forêts**

Le marché du bois est au plus bas et seules les grumes de très bonne qualité trouvent encore preneur comme bois d'industrie. Ceci n'est pas uniquement dû à la conjoncture mais également à l'absence de capacité de sciage dans la région.

Par conséquent, nos forêts produisent une grande quantité de bois valorisable uniquement sous forme de "bois énergie".

Actuellement les possibilités de production de "bois énergie" excèdent largement la demande locale. Le chauffage du Locle est au maximum de sa capacité et la chaudière de TransN a été remplacée par une chaudière à pellets. En ce qui concerne les chauffages individuels, il y a peu de chance que le bois se développe de manière significative. Qu'elles soient à bûches ou à copeaux, les chaudières à bois sont chères et demandent beaucoup de place. De plus, l'absence de filtre à particules les rend problématiques pour la qualité de l'air. Pour une maison individuelle ou un petit immeuble, le chauffage à pellets ou à pompe à chaleur sont nettement plus intéressants.

La meilleure mise en valeur de l'énergie du bois se fait au travers de chauffage à distance de moyenne importance. L'investissement de départ étant très important, on augmente la rentabilité en augmentant la taille de l'installation. La limite supérieure est de s'en tenir au potentiel des forêts de la région afin de limiter les transports de bois.

Par région on peut comprendre les forêts publiques et privées entourant La Chaux-de-Fonds et Le Locle, ainsi que les forêts des Côtes du Doubs sur les communes des Brenets, des Planchettes et de La Chaux-de-Fonds. L'entretien des haies et des pâturages boisés est également une source importante de "bois énergie".

Le plus difficile est de trouver un emplacement. Il faut un terrain en zone à bâtir, accessible par des véhicules lourds. Bien que l'installation soit équipée d'un filtre à particules, il faut s'assurer que personne ne soit incommodé par la fumée. Ensuite, il faut être à proximité de consommateurs de chaleur importants afin de limiter la longueur des conduites de chauffage à distance. Il peut s'agir de grands immeubles, d'usines, de commerces ou de bâtiments publics.

Il y a aussi la possibilité de se brancher directement sur un réseau de chauffage existant. Selon les possibilités, une centrale à bois peut produire

uniquement du chauffage à distance ou être équipée d'un couplage chaleur-force qui produit un tiers d'électricité et deux tiers de chaleur.

Nous demandons au Conseil communal de définir la meilleure solution pour mettre en valeur le potentiel de bois énergie de la région. Le Conseil communal s'assurera de la bonne collaboration entre le Service Forestier, le Service de l'Urbanisme et Viteos pour mener à bien cette réflexion.

La Chaux-de-Fonds, le 4 mars 2019

Pour le groupe PLR

Marc Frutschi

---

## **Interpellation UDC**

### **Atelier d'artiste**

En date du 09 février, paraissait une petite annonce dans la feuille locale, proposant un atelier d'artiste pour trois mois, assorti d'une bourse, à Gènes.

Cette offre, à laquelle les artistes intéressés peuvent souscrire, a été mise au concours avec la participation de la Conférence des Villes en matière culturelle (CVC).

De là, quelques questions se posent :

- Comment le tournus est-il organisé au sein de la CVC ?
- La Ville participe aux frais de la CVC, et fourni, en plus la bourse qui se monte à CHF 4'500,- pour Gènes (pas de participation de la CVC sur cet atelier !). Y a-t-il un retour pour la Ville, de la part de l'artiste, une œuvre à présenter, ... autre ?
- Le Président de la CVC étant Monsieur Cyril Tissot, Délégué à la Culture de La Chaux de Fonds. Comment sont répartis les rôles entre la CVC et la Ville sur sa charge de travail – sur son indépendance et sa liberté d'action dans les dossiers CVC ?
- La Chaux de Fonds sera-t-elle capitale de la culture en 2024 ?

Pour le groupe UDC

Hughes Chantraine

Marc Schafroth

---